



Séance plénière – 15 et 16 décembre 2022

Amendement

Rapport N° 22SP-2087

Exposé sommaire

Dans un contexte de changement climatique et par souci de réduire les rejets de CO₂, de conserver notre biodiversité et les paysages de nos régions, notre groupe propose d'écarter l'éolien des énergies subventionnées par notre collectivité.

Nos territoires subissent déjà un effet de saturation, car la Marne et les Ardennes figurent parmi les départements qui comptent le plus d'éoliennes. Par précaution, notre collectivité ne devrait pas engager d'argent public pour ce genre de projet.

Amendement

- I. **DANS** « Développer un mix énergétique renouvelable et bas carbone » **SUPPRIMER** : « et l'éolien ».
- II. **APRÈS** « L'objectif de la politique régionale en direction des énergies renouvelables est de favoriser le bois énergie, la biomasse agricole, la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydroélectricité par du soutien à l'investissement, par la mobilisation des acteurs et par la structuration des filières. » **AJOUTER** « La Région Grand Est affirme son soutien à la filière nucléaire, énergie pilotable, peu chère et décarbonée. »

Déposé par M. Sébastien HUMBERT, Mme Éliane KLEIN, M. Philippe MORENVILLIER, Mme Patricia MELET et Mme Nathalie AUBERT pour le Groupe Rassemblement National et apparentés.

Région Grand Est